

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 25 septembre 2026
N° 71 / 2026**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le conseil
Présents : 14 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Absent(s) représenté(s) : 1 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) non représenté(s) : 0 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Martine BERTRAND, M. Guillaume CASTEL, Mme Valérie BLANC, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Daniel MALLET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Hélène GOURDON, Mme Marie-Agnès BOYER, Mme Béatrice ANTONY, Mme Lydie PERRIER, M. Guillaume ROBERT, Mme Cindy RODIER et Mme Cécile DÉCHAMBRE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Romain MALLET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Secrétaire de séance : Valérie BLANC

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 30 septembre 2026 et que la convocation avait été faite et affichée le 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 septembre 2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : TRANSFERT À TITRE GRATUIT D'UN VÉHICULE COMMUNAL
AU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CANTAL (SDIS 15)**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le véhicule Citroën C15 immatriculé AT-525-RS détenu par la commune n'est plus utilisé par les services techniques et que son maintien dans le patrimoine communal ne présente plus d'utilité.

Considérant que le SDIS du Cantal a fait connaître son intérêt pour ce véhicule afin de l'utiliser exclusivement dans le cadre d'exercices de formation et d'entraînement des sapeurs-pompiers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de transférer à titre gratuit au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal le véhicule Citroën C15 immatriculé AT-525-RS.
- **PRÉCISE** que ce véhicule est transféré en l'état, à des fins exclusives de formation et d'entraînement des sapeurs-pompiers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce transfert.

Nombre de voix pour :	15	Abstentions :	0
Nombre de voix contre :	0	Ne prennent pas part au vote :	0

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 05/10/2026
Date de reception de l'AR: 05/10/2026
015-211501887-DE_2026_071-DE
A G E D I

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Valérie BLANC



Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 05/10/2026

Date de réception de l'AR: 05/10/2026

015-211501887-DE_2026_071-DE

A G E D I